

# NOTES SUR L'HISTOIRE

DE LA

## VILLE DES AIX-D'ANGILLON<sup>1</sup>



Nos anciens historiens ne nous donnent aucun renseignement précis sur les origines de la ville des Aix : d'ailleurs, ils envisagent surtout l'histoire au point de vue féodal et généalogique, et nous offrent peu d'éclaircissements sur la ville elle-même, sur ses développements, sur les diverses périodes qu'elle a traversées. Nous avons cru intéressant de rechercher brièvement ce que l'étude des lieux, des monuments, et surtout des titres originaux, pourraient nous fournir de lumières nouvelles sur l'histoire de notre pays.

Nous n'avons pas encore rencontré dans notre commune de vestiges antéhistoriques, ni d'antiquités gauloises.

Le hameau de Valentigny est jusqu'ici la plus ancienne agglomération dont nous puissions saisir et suivre les

<sup>1</sup> Ces notes sont extraites du travail que nous avons entrepris sur l'histoire des communes du canton.

Document



0000005562268

traces. La forme de ce nom nous donne la certitude d'une origine gallo-romaine. Le nom primitif, Valenti-niacus, nous montre un radical latin, *Valens* ou *Valenti-nus*, et le suffixe celtique, *iacus*, usité du 1<sup>er</sup> au VII<sup>e</sup> siècle pour terminer les noms de lieu <sup>1</sup>. C'est au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle que le nom de Valens semble plus usuel dans le monde romain; c'est donc vers ce temps que nous pouvons placer la fondation de cette station romaine. Située sur les bords d'un cours d'eau limpide, l'Ouatier, à portée du grand chemin romain de Bourges à Saint-Satur, elle remplit toutes les conditions que cherchaient les Romains pour leurs établissements. On a découvert récemment dans la vallée <sup>2</sup> des carrelages, qu'on nous a décrits comme Romains, et dont la présence confirme l'hypothèse étymologique.

Cette agglomération devint le siège d'une paroisse qui subsista jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Le cimetière, dernier vestige de cette origine antique, doit marquer l'emplacement de la primitive église, depuis bien des fois détruite. Les cimetières, ces refuges de la mort, sont partout les plus durables témoins du passé.

C'est sur le territoire de cette paroisse, au point culminant, entre les deux vallées du Collin et de l'Ouatier, que dut être établie, au moment des occupations barbares, une *haia* ou forteresse. La *haia* était, comme l'on sait, l'habitation des chefs Francs. La forme trapézoïdale irrégulière de l'enceinte du château des Aix, sa situation

<sup>1</sup> Quicherat. De la formation française des noms de lieu. Paris 1867. Pages 34 et 37.

<sup>2</sup> Chez M. Loiseau, des Aix.

sur un sommet, réalisent absolument tous les caractères de ces monuments<sup>1</sup> : nous ne pouvons donc pas nous étonner qu'elle en ait gardé le nom. Nous devons même croire que son établissement remonte à une époque voisine de la conquête, du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, car le mot *haia* ou *haiæ*, qui partout ailleurs demeura un nom commun, prit là le caractère de nom propre, de nom de lieu, ce qui suppose une longue suite d'années. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, il donnait son nom aux seigneurs qui l'occupaient.

Ainsi nous trouvons dans les anciennes chartes :

En 1012<sup>2</sup>, *Hubaldus aiacensis* — Humbaud des Aix,  
et plus bas *Hubaldus aiensis* — id.

En 1031<sup>3</sup>, S. *Unbaldi militis de aias*, sceau de Humbaud, chevalier des Aix.

Fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, *Gilo miles ac dominus Soliacensis atque hajensis castri*. Gilon, chevalier et seigneur du château de Seuly et des Aix.

Ce Gilon de Seuly, qui fut seigneur des Aix pendant toute la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le commencement du XII<sup>e</sup>, occupait une place importante dans toute la province. Il fut gendre d'Étienne et beau-père d'Eudes Arpin, l'un et l'autre vicomtes de Bourges. Il paraît mêlé à toutes les grandes affaires du temps.

C'est à lui qu'on peut attribuer la fondation de l'église actuelle des Aix. Ce charmant monument que nous avons

<sup>1</sup> Viollet Le Duc. V<sup>o</sup> *château*. *Dict. d'arch.* : T. III. Pag. 62.

<sup>2</sup> Arch. du Cher. Inv. de S. Ambroix.

<sup>3</sup> Acte pour Saint-Sulpice, reproduit par Raynal, tom. I, pag. 380, inte. — Le Cartulaire est brûlé.

<sup>4</sup> Arch. du Cher. Inv. de S. Ambroix.

étudjé et décrit ailleurs <sup>1</sup>, accuse, par ses caractères architectoniques, le commencement du XI<sup>e</sup> siècle. L'église fut placée sous le vocable de saint Ythier, évêque de Nevers ; un chapitre fut attaché à son service ; le nombre de ses membres varia à diverses reprises : depuis 1213, il fut fixé à un prieur, quatre chanoines, quatre diacres, quatre sous-diacres <sup>2</sup>. En 1120<sup>3</sup>, ce chapitre contracta, avec le chapitre de Bourges, une de ces alliances défensives, fréquentes aux époques de tumulte, où les faibles s'unissaient entre eux, pour opposer aux violences matérielles, la force morale du droit qui devait rester victorieuse.

Après la mort de Gilon, son nom s'ajouta à celui de son château. Dès 1213 <sup>2</sup>, nous trouvons la désignation latine *de ays Gillonis*, qui se continue jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, où nous trouvons l'appellation française des Aix-d'Angillon.

L'organisation féodale réalisa, lors de son apparition, un immense progrès, le seul possible alors, <sup>4</sup> en substituant aux violences et aux désordres qui l'avaient précédée un régime d'autorité et de protection. Autour de cette forteresse des Aix et sous le patronage énergique de la puissante maison de Seuly se groupèrent des habitations nombreuses, et cette population dut s'accroître assez rapidement puisqu'en 1301 elle obtenait une charte d'af-

<sup>1</sup> Congrès archéologique de France. XXXV<sup>e</sup> session 1868. Pag. 35.

<sup>2</sup> Charte de Girard, arch. de Bourges. Fonds du chapitre des Aix, procédures.

<sup>3</sup> Charte de Vulgrin, archevêque de Bourges. Fonds des Aix, procédures et *Gallia Christiana*.

<sup>4</sup> Guizot, *Hist. de la civilisation en France*.

franchissement avantageuse et qui constitua son administration<sup>1</sup>.

A une époque que nous croyons bien antérieure, la ville des Aix s'était entourée d'une vaste enceinte. Nous n'avons trouvé dans le parcours de cette enceinte aucun vestige de murailles : elle devait se composer d'un talus de terre, couronné d'une palissade en bois, mode de construction qui nous fait l'attribuer au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle. Il est facile d'en suivre encore les contours. Elle se soudait au château près de la maison d'école actuelle, gagnait le chemin de Sainte-Solange, le longeait jusqu'à la route de Sancerre, revenait au nord au travers des jardins de l'hospice, longeait les maisons Clavier, etc. et regagnait le château à l'extrémité ouest de la place publique. Nous y voyons quatre portes. Celle du quartier *des Sorciers*, celle qui donnait accès au chemin de la *Messe* et permettait aux habitants des Aix de gagner l'église de Valentigny; une autre qu'on appelait la porte *Bouchard* près du chemin de Morogues<sup>2</sup>, et enfin une quatrième qui donnait sur le Collin. Du reste, cette enceinte perdit de bonne heure toute force de résistance sérieuse. En 1589, le maréchal de Montigny assiégea le château et en 1591 le maréchal de la Châtre le prit à son tour et le démantela, sans que la ville semble avoir tenté la moindre résistance.

Mais malgré son importance croissante, ses franchises et sa constitution urbaine, la population des Aix extérieure à l'enceinte du château était demeurée attachée à

<sup>1</sup> Nous omettons à dessein toute la partie politique et généalogique de l'histoire, en général tout ce qui se trouve ailleurs et tout ce qui exigerait de longs développements.

<sup>2</sup> Archives du Cher, fonds des Aix. Inv. de 1545.

la paroisse rurale de Valentigny : c'est là que devaient se faire et se faisaient tous les actes paroissiaux et on comprend tout ce qu'un tel état de choses devait avoir d'irrationnel et d'incommode ; il n'en dura pas moins plusieurs siècles.

L'église du château, dite *église collégiale et séculière, Monseigneur Saint Ythier, des Aix-d'Angillon* demeura affectée au service des habitants du château et aux solennités du chapitre. Une des prébendes du chapitre était *préceptoriale*, c'est-à-dire tenue à l'enseignement gratuit de la lecture, de l'écriture et du calcul, et même des éléments du latin pour ceux dont les parents le désiraient, en telle sorte qu'ils pussent entrer au collège de Bourges<sup>1</sup>.

En 1427 fut construite *la tour du chatel des Aix-d'Angillon*, le *chapitre en donna 10 écus*<sup>2</sup>. On peut penser que cette tour était la porte encore actuellement subsistante, qui date de cette époque et où se voit encore la place du pont-levis, de la passerelle et de la herse. Ces écus étaient d'or, ils pesaient 11 francs 70 de notre monnaie, soit en poids une somme de 117 francs : bien que la valeur relative du métal fut alors dix à quinze fois plus haute qu'aujourd'hui, il faut reconnaître que le prix n'était pas élevé. Peut-être la réparation fut-elle partielle, ou le chapitre ne payait-il pas toute la dépense.

Les Aix possédèrent de bonne heure un hospice ou hôtel-Dieu. Nous n'avons pu retrouver la date de fondation. Nous savons seulement qu'il existait antérieurement

<sup>1</sup> Arch. du Cher, fonds des Aix.

<sup>2</sup> Id. inv. de 1614.

à 1478. A cette époque le gouverneur en était nommé par le comte de Sancerre <sup>1</sup>.

En 1636, probablement à l'occasion de maladies contagieuses que la Thaumassière signale à Bourges en 1635, la ville des Aix fit contre la peste le vœu d'une procession annuelle autour de la ville, qui s'exécute encore aujourd'hui chaque année le dimanche qui suit l'Ascension. Cette fondation est attestée par une inscription murale commémorative incrustée dans les murs de l'hospice <sup>2</sup>.

En 1678, <sup>3</sup> le chœur de l'église de Valentigny ayant nécessité de grandes réparations, les habitants des Aix se plaignirent, non sans raison, de l'éloignement de l'église paroissiale et obtinrent de l'archevêque de Bourges, que la paroisse fut transportée en la nef de Saint Ythier qui fut affectée à ce service depuis le jubé jusqu'à la grande porte. L'autel *qui était à droite sous le jubé* fut l'autel paroissial, placé sous le vocable de saint Germain. Le chœur et les chapelles demeuraient au chapitre. L'entretien de la nef passa à la charge des habitants, le chœur de Valentigny fut démoli.

Aujourd'hui le service paroissial occupe l'église entière, le chapitre n'existe plus, le culte de saint Ythier a cessé, son souvenir même a presque disparu.

Jusqu'en 1780 aucune route ne traversa les Aix. En 1739 <sup>4</sup> le chemin de Bourges à Sancerre par les Aix, Neuvy-

<sup>1</sup> Archives de l'hospice des Aix.

<sup>2</sup> Pendant la peste de 1628 on avait institué, à Bourges, une procession votive analogue, dite des roses. — Raynal, hist. du Berry. T. V P. 280.

<sup>3</sup> Arch. du Cher, fonds des Aix. Sac. transaction etc.

<sup>4</sup> Archives du Cher, fonds de l'Intendance, liasse 103.

deux-Clochers et Crézancy ne présentait qu'une chaussée et un ponceau près de Turly, un autre au Genetoi et un pont de trois arches à Sens-Beaujeu. Le chemin d'Henrichemont à Baugy avait aux Aix un ponceau de deux arches. En 1783 l'assemblée provinciale décida la route actuelle de Bourges au port de Saint-Thibaut. mais on n'exécuta<sup>1</sup> les travaux que de la route de la Charité à Turly et des Aix à Saint-Céols. La route de la Charité avait été faite de 1760 à 1780 par l'État<sup>2</sup>.

C'étaient là les premiers résultats d'un mouvement nouveau que nos discordes révolutionnaires devaient retarder de près d'un demi-siècle. A notre époque était réservée cette richesse utile des voies de communication, qui devaient changer la face économique du pays.

Ainsi, de nouvelles institutions prennent place dans la vie des peuples, de nouveaux aspects se découvrent, des éléments bons et mauvais se développent, des besoins et des forces inattendues se manifestent chaque jour : c'est à leur connaissance que doivent s'appliquer les hommes de labeur et d'étude. Mais c'est dans leur essence même, dans leurs manifestations directes, dans leur réalité locale, dans le cœur même du pays et des populations qu'ils doivent être étudiés. Et celui qui les examinera au travers des livres des autres pourra bien obtenir quelque résultat rapide et superficiel, et même se couvrir d'un éclat passager emprunté à autrui; mais le sens vrai des choses lui échappera toujours et il ne

<sup>1</sup> Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale, 1786. Rapport de M. Dument.

<sup>2</sup> Fonds de l'Intendance, liasse 110.



saisira qu'apparence et illusion pour le présent et l'avenir comme pour le passé.

---

Nous arrêtons ici la publication prématurée et bien peu opportune de ces courtes notes dont quelque-unes, du moins, sont, croyons-nous, inédites et que nous réservions pour des temps plus calmes et des travaux plus sérieux et plus complets sur le pays : l'heure actuelle nous semble avoir des préoccupations plus urgentes que les froides recherches sur le passé.

Mais une brochure sur *l'histoire et la statistique du canton des Aix*<sup>1</sup> ayant été récemment publiée et répandue, nous croyons devoir les livrer à la publicité tout incomplètes et mal ordonnées qu'elles soient, moins pour combler quelques lacunes ou rectifier quelques erreurs, que pour protester immédiatement, au nom des études locales, contre le système ouvertement adopté dans cette brochure, qui consiste à reproduire indéfiniment les œuvres des anciens écrivains, sans jamais remonter aux sources mêmes et aux titres originaux.

Puisque l'auteur fait un appel à tous ses lecteurs pour faire une édition corrigée, digne de donner l'exemple dans le département, il nous saura gré de signaler les

<sup>1</sup> Le canton des Aix-d'Angillon. Renseignements d'histoire et de statistique agricole, extraits des ouvrages spéciaux, par M. Edmond Rapin. — Bourges, Pigelet, 1871.

vices de sa méthode, qui ne peut qu'accroître, de redite en redite, les obscurités, les lacunes et les erreurs, sans jamais avoir chance de découvrir ou de fortifier une seule vérité.

A. BUHOT DE KERSERS.

Membre de la Société des Antiquaires du Centre, de la Société française d'archéologie, etc. correspondant de la Commission de topographie des Gaules au Ministère de l'Instruction publique.

